

ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), a comblées de bonnes paroles. Il a évoqué le programme grandiose qui doit les ramener au niveau des normes canadiennes. Regardons ce qui est arrivé dans les régions par suite de la politique gouvernementale de lutte contre l'inflation par le chômage.

• (8.20 p.m.)

A la Chambre, nous nous sommes inquiétés d'un taux de chômage de 6.5 p. 100, mais examinons un peu ce qui se produit dans la région de l'Atlantique. Dans le *Moncton Transcript* du 14 janvier, un des articles de première page est intitulé «16,000 personnes perdent leur emploi dans les provinces de l'Atlantique». Il signale qu'en décembre, il y avait 54,000 chômeurs comparativement à 42,000 le mois précédent. Le taux désaisonnalisé, celui dont le ministre nous parle, était de 8.8 p. 100 au regard de la moyenne nationale de 6.6 p. 100. Tel est le chiffre pour l'ensemble de la région de l'Atlantique. L'article dit encore:

Le taux de chômage dans la région de l'Atlantique pour décembre dernier ne le cède, au Canada, qu'à celui du Québec où le taux était de 8.4 p. 100 de la population active.

Ce taux n'est pas corrigé. Tout cela est bien triste, comme on s'en rend compte en considérant les effectifs de la population active qui, dans la région de l'Atlantique, ont aussi diminué. Les chômeurs ont renoncé à chercher du travail, ou encore ils ont quitté la région et se sont dirigés vers d'autres régions du Canada où ils pensaient trouver de meilleures conditions. Les chiffres les plus éloquentes que j'ai à vous donner ce soir sont ceux que donne la manchette d'un autre article en première page du journal: «18.8 p. 100 de sans-travail dans la région de Moncton». L'article dit notamment ceci:

M. G. C. Robinson, directeur intérimaire du Centre de main-d'œuvre de Moncton, a annoncé aujourd'hui que 18.8 p. 100 de la population active de Moncton et des environs est sans travail.

Et voici que le ministre des Finances nous dit que tout va bien et que, même si ces gens sont sans emploi, ils vont toucher des prestations d'assurance-chômage, du Régime de pensions du Canada, et ainsi de suite. Comment peut-on dire cela aux gens d'une région où un travailleur sur cinq est sans emploi? C'est pire que ce que j'ai connu de mon temps, et probablement pire que la famine des années 30.

En décembre 1966, la région de Moncton comptait 3,279 chômeurs et, en décembre 1970, le nombre des personnes sans emploi était passé à 8,748, soit deux fois et demie le niveau de 1966. Comment la population des Maritimes peut-elle accepter les déclarations mielleuses faites par le gouvernement par le truchement du ministre des Finances et du ministre de l'Expansion économique régionale selon qui tout va pour le mieux, il suffit de manifester un peu de patience, l'économie ayant amorcé une reprise et tout rentrera dans l'ordre au printemps? Nous craignons que d'ici au printemps, le taux de chômage n'atteigne 25 p. 100 au lieu des 18.8 p. 100 actuels. La situation empirera vraisemblablement, car les deux prochains mois sont généralement la période la plus difficile de l'année. Ces chiffres illustrent la vacuité de la politique pratiquée par le gouvernement en vue de venir à bout d'un problème national au moyen d'un ensemble de mesures fiscales et monétaires. On se refuse à reconnaître que le Canada se

compose de cinq régions économiques distinctes et que ce qui est bon pour l'une d'entre elles ne l'est pas forcément pour une autre.

Comme l'a dit un éminent économiste, c'est surtout sur les pauvres que pèse le fardeau de maintenir la stabilité des prix. Il ressort d'une étude menée récemment aux États-Unis que si l'inflation fait beaucoup de tort à certains pauvres, un taux élevé de chômage en affecte un plus grand nombre. On a dit souvent, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral combat l'inflation sur le dos des chômeurs. Je dois ajouter qu'il semble disposé à combattre l'inflation aux dépens des régions à croissance lente du pays.

Je comprends les difficultés avec lesquelles le ministre de l'Expansion économique régionale est aux prises. Il prend le départ avec une grande politique en faveur des régions économiquement faibles du pays mais dès qu'il adopte une mesure quelconque pour créer quelques emplois dans la région atlantique, l'un de ses collègues lui donne un revers et prend des mesures qui entraînent autant de congédiements qu'il n'a créé de nouveaux emplois. Il ne faut pas s'étonner qu'il se soit plaint à la Chambre, assez récemment, que certaines de ses politiques n'aboutiront que si l'économie nationale s'assainit, et qu'il ne sert à rien de faire des apports d'argent à l'échelle régionale tandis que le gouvernement prend des mesures qui annulent tous ses efforts.

Le plus récent exemple de ce qui se passe dans la région atlantique, c'est la nouvelle annoncée par Air Canada du congédiement de 400 de ses employés. Ici encore, c'est un organisme gouvernemental, une société de la couronne, qui a toujours enregistré des bénéfices depuis quatre ou cinq ans. Ses bénéfices nets après déduction des impôts ont été d'un peu moins de 3 millions de dollars en 1966, de 3½ millions en 1967 et de plus de 8 millions en 1968. En 1969, ses recettes ayant été gravement compromises par des grèves, la société a enregistré un bénéfice net de 1½ million après déduction des impôts. Nous n'avons pas encore les chiffres de 1970; nous ne pouvons donc qu'ajouter foi aux affirmations de la société que ses recettes sont à la baisse, ses dépenses à la hausse et qu'il lui faut comprimer ses dépenses. Qu'arrivera-t-il si elle accuse une perte en 1970? Pourquoi une société de la couronne serait-elle traitée autrement qu'une société privée?

Depuis environ six mois, le ministre des Finances et ses collègues harcèlent l'entreprise privée et essaient de la forcer à comprimer les hausses de prix et à s'engager à ne renvoyer aucun employé en raison du fléchissement de l'économie. Les entreprises privées ont si bien collaboré qu'elles voient maintenant leurs profits diminuer. Pourquoi Air Canada, ou toute autre société de la Couronne, devrait-elle recevoir un traitement privilégié par rapport aux entreprises privées? Pourquoi permettrait-on à cette compagnie, qui a constamment réalisé des profits, de produire un relevé mythique, qui n'a même pas encore été déposé à la Chambre que je sache, relevé dont les chiffres estimatifs justifieraient la réduction des frais et le licenciement d'un si grand nombre d'employés?

Comme un des fonctionnaires de Saint-Jean l'a signalé, M. Yves Pratte, président du conseil d'Air Canada, a minimisé l'importance des licenciements, disant qu'ils ne représentaient que 2.55 p. 100 de l'effectif total d'Air Canada. Voilà encore l'idée fallacieuse selon laquelle ce qui est bon pour le Canada est bon pour la région atlanti-